

**Nombre de membres en**

**exercice:** 10

**Présents :** 6

**Votants :** 9

**Séance du 20 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt février l'assemblée régulièrement convoquée le 13 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC, Maire

**Sont présents:** Christophe BENAC, , Marie-Françoise GUITARD, Serge LANGLES, , Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

**Représentés:** Carole DUGOUCHET représentée par Christophe BENAC, Mélanie GARDOU représentée par Françoise SINDOU, Muriel RENOU représentée par Marie-Françoise GUITARD

**Excuses:**

**Absents:** David RIVIERE

**Secrétaire de séance:** Michel GARDOU

## **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 novembre 2024**

Le Procès-Verbal de la séance du 27 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Précisions :** l'arbre du cimetière d'Artix qui a été abattu s'est révélé dangereux à la coupe.

## **Délibération 2025-1-1 : Création d'un poste de rédacteur territorial**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'avancement de la Secrétaire Générale de Mairie au grade de Rédacteur territorial il convient de créer ce poste à compter du 01/03/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Vu le Code général de la fonction publique

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter à l'unanimité la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **Délibération 2025-1-2 : Location de l'atelier communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la restauration du garage communal, il a été convenu de le louer à un particulier ou à un artisan.

Madame Natacha NIKOULINE habitant la commune et à la recherche d'un local pour en faire un atelier de photographie, s'est portée candidate pour la location de ce garage à compter du 15 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de retenir cette candidature aux conditions suivantes :

- Location pour un an renouvelable
- Loyer mensuel de 150 €
- Dépôt de garantie : un mois de loyer

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location correspondant ainsi que toutes les pièces y afférents.

**Délibération 2025-1-3 : Accord préalable à la réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de travaux de rénovation de la salle polyvalente**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite engager un projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente afin d'améliorer ses performances énergétiques et de réduire ses consommations.

Dans cette optique, la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL) propose de réaliser un diagnostic énergétique préalable. Ce diagnostic permettra d'évaluer les travaux nécessaires et d'orienter les choix de rénovation.

Le coût total de ce diagnostic s'élève à 2 900 € HT, la participation communale demandée étant de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), décide :

- **D'approuver la réalisation d'un diagnostic énergétique de la salle polyvalente par la FDEL ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'accord préalable avec la FDEL et tout document afférent à cette opération ;**
- **D'inscrire la participation financière de 400 € au budget communal.**

*Commentaires :* Le conseil municipal demande à ce que les diagnostics énergétiques soient associés à des documents : plans et devis établis par un Maître d'œuvre, BE ou architecte pour avoir un dossier complet à pouvoir présenter pour des demandes de subventions.

**Questions et informations diverses :**

- Le conseil municipal a décidé de ne pas rejoindre le nouveau groupement de commandes WIFI public et le nouveau marché pour 4 ans (2026-2029) au vu du coût trop élevé pour le peu de connexions en 2024 (8 utilisateurs sur l'année). Une antenne pour les mobiles étant à proximité aujourd'hui.

Procès-Verbal arrêté le : 4/04/2025

Secrétaire de séance  
**Michel GARDOU**



Le Maire,  
**Christophe BENAC**



Publié sur le site internet de la commune le : 11/04/2025